

Le ..... **08 SEPT. 2010** ..... à 9 heures (H.U), il sera procédé au centre de formation ferroviaire de l'Office National des Chemins de Fer, sis rue Mohammed Triki AGDAL-RABAT, à l'ouverture des plis relatifs à la prestation suivante :

**Liaison à Grande Vitesse entre Casablanca et Tanger :**

La mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage en communication dans le cadre de la construction de la ligne à grande vitesse prolongée entre Tanger et Kenitra.

Le dossier d'appel d'Offres peut être retiré gratuitement du bureau COD sis : 8 BIS RUE ABDERRAHMANE EL GHAFIKI -AGDAL- RABAT.

Le cautionnement provisoire est fixé à : Cinq Cent Mille Dirhams (500.000 DH).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des Soumissionnaires doivent être conformes aux dispositions des articles 29 et 30 du RG.0003/PMC. Version : 00 du 01 octobre 2007 fixant les conditions et les formes de passation des Marchés de l'Office National des Chemins de Fer.

Le dossier présenté par chaque Soumissionnaire est mis dans un pli cacheté portant :

- Le nom et l'adresse du Soumissionnaire ;
- L'objet et le numéro de l'appel d'Offres ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ; et
- L'avertissement que " le pli ne doit être ouvert que par le Président de la Commission d'appel d'Offres lors de la séance d'examen des Offres ".

Ce pli contient trois enveloppes :

**a- La première enveloppe** comprend le dossier « administratif et le dossier technique ». Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention "**Dossier Administratif et Technique**".

**b- La deuxième enveloppe** comprend « le dossier additif ». Elle doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention "**Dossier Additif**".

**La troisième enveloppe** comprend « l'Offre financière » du Soumissionnaire. Elle doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention "**Offre Financière**".

Les Soumissionnaires peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau COD à l'adresse susvisée ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Mercredi 1